

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE  
DE FOOTBALL

Saison 2021/2022  
L'Officiel n° 4  
Du 05 octobre 2021

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

**PLAISIR**

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

R

**RESPECT**

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

Ê

**ENGAGEMENT**

Engagement  
du corps et du cœur

T

**TOLÉRANCE**

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

S

**SOLIDARITÉ**

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



**cuisinella**  
A l'écoute de vos envies

**meilleurtaux.com**

# Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 30 septembre 2021

Président : M Yves GIRARD

Présents : Ms Michel RUIZ – Franck CARRIQUI

**HAUT MINERVOIS – FC SALLELOIS**

**U17 du 25/09/2021**

Vu la feuille de match

Vu le courriel de FC SALLELOIS en date du Samedi 25 septembre 2021

**Suite à une erreur administrative, les frais de déplacement du trajet aller de 42kms à 3.00€/km, soient 126€ (Cent vingt-six euros) seront remboursés au club du FC SALLELOIS.**

**CASTELNAUDARY 2 – CHALABRE 1**

**D1 PROFYLEX Du 25/09/2021**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Chalabre par courrier officiel.

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 87, 88 et 90 des RG de la 3F

Vu l'article 187.2

L'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match.

**Il est demandé au club de Castelnaudary 2 de bien vouloir faire parvenir ses observations concernant la participation du joueur EL KALAI Hamza sous un numéro de licence éroné.**

**Ces observations devront parvenir au district par courriel officiel au plus tard le mardi 05 octobre 2021.**

**CASTELNAUDARY 3 – US VILLASAVARY**

**D3 du 26/09/2021**

Vu l'article 187.2

L'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match.

**Il est demandé au club de Castelnaudary 3 de bien vouloir faire parvenir ses observations concernant la participation du joueur EL KALAI Hamza Licence n°2543510534 sur cette rencontre alors qu'il était mentionné comme joueur sur la rencontre du 25/09/2021 Castelnaudary 2 – Chalabre 1**

**Ces observations devront parvenir au district par courriel officiel au plus tard le mardi 05 octobre 2021.**

## VILLEGLY – STE EULALIE VIL

D3 du 26/09/2021

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Ste Eulalie Vil par courrier officiel.

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 87, 88 et 90 des RG de la 3F

Considérant que sur la feuille de match le joueur :

ISSAKA SOSSAL GAMARKO, licence N°2548005727, portant le N°3 de l'équipe VILLEGLY

n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité au club de Villegly**

**Villegly – 00 (-1pt) / Ste Eulalie Vil – 03 (3 pts)**

**Les droits de confirmation de 32€ sont à la charge du club de Villegly**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la  
commission

  
Yves GIRARD

# Comite Statut de l'Arbitrage

Présents : Fabre Pierre, Lesvigne Thierry, Barreau Georges,

Excusés : Cathala André, Quéau Pierre, Cazas Olivier, Gonzalez Jean-Yves

Assiste à la réunion : Trastet Damien

---

## **1- Liste des arbitres ayant une licence en 2020/2021 et n'ayant pas renouvelé leur licence au 31/08/2021 (licence validée sur Foot2000).**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>		
AHCINI	SALIM	CAVERIVIERE	VINCENT
AHMADOUN	ASAAD	CHERRAK	SOPHIANE
AIT OUARET	AMIN	DAHMANI HAYANI	WASSIM
AMEZIANE	YANIS	DE SMET	VALENTIN
BALKKOULA	YOUSSEF	DEBRIE	NOE STANISLAS
BARREAU	LUC	DEDIEU	SAMI
BARRET	PIERRE	DEJEAN	ERIC
BATARD	CLEMENCE	DEJEAN	LOUP
BENSAAD	ERAHMAOUI	DEMIR	MELIK
BOUAZA	ADIL	DOUAY HOFFSTETTER	FLEUR
BOUMAIZ	RACHID	EL GHOURRAF	KHALID
CALATAYUD	ESTEBAN	GACHACHE	THEO
CAPOCCI	THOMAS	GADBOIS	MOUHAMMED
CASTAN	JEREMY	GARDE	SOLEA
CAUX	BENOIT	GAYRAUD	CHRISTOPHE
		GENEL	TUGKAN

---

GONZALEZ	TITOUAN
GRAU	CECILE
HADJADJ	MAXIME
HAMMOUBIYI	INES
HARAKATE	KHALED
JARDI	FERNAND
KARZOUTI	YOUNES
KOUDAD	HABID
LEFEVRE	BENOIT
LOUIS	JEROME

---

---

MONIER	LUCIE
NOUARI	MOHAMED ISLAM
OVINI	HERVE
PAGES	BENJAMIN
PAOLPI	PHILIPPE
PHILIPPE	FREDERIC
POMMIERS	SYLVAIN
TRAVAIN	LUCIEN
VIDOT	GAUTIER
ZODROS	JOHANN

---

## 2- Liste des clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022

La liste des clubs ci-dessous fait état des clubs qui ne sont pas en règle avec le statut de l'arbitrage en ce début de saison. Cela ne signifie pas qu'ils seront en infraction en fin de saison car les clubs qui présenteront aux formations d'arbitres, le nombre d'arbitres requis par la catégorie de leur équipe supérieure se retrouveront en règle pour la saison en cours (sous réserve que les arbitres réalisent les quotas de matches).

La date butoir pour proposer des arbitres aux formations est le 31 Janvier 2022.

Clubs	N° Affiliation	Catégorie équipe supérieure	Nombre d'arbitres manquants	Manque Majeur	Commentaires
ENT. NAUROUZE S.U. LABASTIDIENNE	506197	D1	-2		
F.C. CHALABROIS	515424	D1	-2		
LIMOUX FOOTBALL CLUB	517815	D1	-2		
RAZES OLYMPIQUE	519687	D1	-2		
A.S. BRAMAISE	519689	D2	0	-1	
U.S.A. PEZENOISE	527203	R2 SEN	-1		
FOY.RUR. DE LA VALLEE DU COUGAIN	533755	D3	-1		
F.U. NARBONNE	540547	NAT3	-3		
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES ILES	547377	D4	-1		
F. AGGLOMERATION CARCASSONNE	548132	R1 SEN	-1		
ESPOIR CLUB COURSANNAIS	552043	D2	-1		
F.C. LAUQUET	553414	D2	-1		
<i>FOOTBALL CLUB MONTREALAIS</i>	<i>560236</i>	<i>D4</i>	<i>-1</i>		<i>Club inactif</i>
AS DOMAIRON	560277	D3	-1		2 <sup>ème</sup> saison : Dérogation Art 63
FLEURY FOOTBALL CLUB	560279	D4	-1		2 <sup>ème</sup> saison : Dérogation Art 63
ASSOCIATION SPORTIF CULTURELLE MAHORAISE	560537	D4	-1		
OLYMPIQUE DES CORBIERES SAINT ANDREEN	564014	D4	-1		
FOOTBALL ATLAS LEZIGNAN	564062	D4	-1		
F.C. CHAURIEN	564161	D3	-1		2 <sup>ème</sup> saison : Dérogation Art 63
U. F. C. NARBONNAIS	580676	D1	-2		
F. C. SALLELOIS	580855	U17	-1		



F. C. CORBIERES MEDITERRANEE	580919	R3 SEN	-1		
S. C. SAINT MARCELLOIS	581741	U17	-1		
A. J. S. DE BAGES	582089	D4	-1		
LUC FOOTBALL CLUB	590197	U15	-1		
CARCASSONNE FUTSAL AGGLOMERATION	880775	F.SAL R1	-1		
NARBONNAIS FUTSAL SPORTING	890450	F.SAL R1	-1		
SPORTING FUTSAL CARCASSONNE	560937	Futsal Dist	-1		1 <sup>ère</sup> saison : Dérogation Art 63
FC HAUTES CORBIERES	560767	Futsal Dist	-1		1 <sup>ère</sup> saison : Dérogation Art 63

### **Analyse des changements de clubs**

#### **Monsieur PIQUEMAL Pascal**

Arbitre licencié au Club du FA CARCASSONNE pour la saison 2020/2021 a demandé à devenir arbitre indépendant pour la saison 2021/2022.

La demande de licence a été effectuée le 26/07/2021 soit avant le 31/08/2021 et selon l'article 35 du Statut de l'arbitrage, Monsieur Piquemal ne couvrira pas le FA CARCASSONNE pour la saison 2021/2022.

#### **Monsieur CAILLAUD Stéphane**

Arbitre licencié au MONTREAL OLYMPYQUE pour la saison 2020/2021 a demandé à devenir arbitre indépendant pour la saison 2021/2022.

La demande de licence a été effectuée le 13/09/2021 soit après le 31/08/2021 et selon l'article 35 du Statut de l'arbitrage, Monsieur CAILLAUD couvrira l'OLYMPIQUE MONTREAL pour la saison 2021/2022.

### **3- Liste des arbitres ayant une licence dans un club mais ne couvrant pas le club pour la saison 2021/2022**

Vu le PV de la Commission Statut de l'Arbitrage du 22/09/2020, les arbitres figurant dans la liste ci-dessous sont licenciés dans leur club sans pour autant le couvrir pour la saison 2021/2022 au regard du Statut de l'arbitrage :

- CHAUBELL Franck, E. Naurouze Labastide
- DERTU Michel, Limoux FC
- KHOUCHANE Nasser, Limoux FC

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (Article 8 paragraphe 3 du statut de l'arbitrage), dans les conditions de forme et de délais prévus par l'article 190 des règlements généraux de la 3F.*

**Le Président de la commission**

# Commission des Jeunes

## Réunion du 29 Septembre 2021

Président : M DAVID CARRASCO

Présents : Ms, JEROME TISSEUR, FRANCK VARILLES, FABRICE EULERT, LAURENT VOURIOT, PATRICE BOFFELLI, SAMUEL ALINS, ALAIN DROUIN

Appui Technique : M. Yoann VINCENT

Excusés : MS GUILLAUME GOGUET, PATRICK MABURUKI, CHRISTOPHE GRILLERES, FABRICE COURRIEU, JIHED TAYEBI, LUDOVIC GALINIER

## ORDRE DU JOUR

- Lecture des courriers/mail
- Vérification des feuilles de match reçues
- Règlement foot à 8 et 11
- Forfaits clubs et amendes
- Campagne foot loisirs

## LECTURE COURRIER/MAIL

- Suite au mail recue par la CDA Aude, il est rappelé aux clubs que le traçage du terrain doit être prêt à l'arrivée de du corps arbitral. Il s'avère qu'un match a du débuter avec un retard suite à l'absence de marquage.

## VERIFICATION FEUILLES DE MATCH

- U13

**Rappel du mail de Yoann Vincent DAP le 22/09:**

**Les Feuilles de matches sont à renvoyer au District au plus vite (il faut obligatoirement l'originale) pour le mardi après le match dernier délai.**

**ATTENTION : concernant la saisie informatique des scores : Les clubs nommés en 1er sur le site du district pour le match, doivent saisir le score.**

Exemple : Equipe A, Equipe B, Equipe C et Equipe D.

Equipe A reçoit le plateau.

A contre B et C contre D sur la 1ère rotation.

Les équipes qui devront saisir le score seront donc Equipe A pour son match contre B et Equipe C pour son match contre D. Même principe pour la 2ème rotation.

Il faudra donc que les éducateurs transmettent les scores pour que les secrétaires des clubs saisissent les scores.

Plusieurs feuilles de matches n'ont pas été reçues. Nous rappelons que les clubs qui organisent les critères doivent impérativement envoyer l'original des feuilles de matches au district pour le Mardi dernier délai sous peine d'amende.

- U<sub>13</sub>:

Niveau 2-Poule A –Manque feuille de match  
O Montréal – Entente Arzens Alzonne  
RC Pieusse – Entente Arzens Alzonne

Niveau 2 – Poule B – Manque feuille de match  
Goal 3 – Trèbes FC 2  
Goal 3 – FAC 3  
Trèbes FC 2 – FAC 3

Niveau 2 - Poule C - Manque feuille de match  
FCCM 2 – ARMISSAN  
ARMISSAN – SCNM 4  
FCCM<sub>2</sub> – SCNM 4

Niveau 2 – Poule D - Manque feuille de match  
ALARIC – UF LEZIGNAN

- U<sub>15</sub>-U<sub>17</sub>  
Le délai d'envoi des feuilles de match papier (si tablette ne fonctionne pas) est identique au U<sub>13</sub>.
- U<sub>15</sub>-Poule A  
FC Briolet – Fac 2 : Feuille de match non complète et demande de verification du score.

## Règlement foot à 8 et foot à 11

Le règlement sera soumis au comité directeur pour validation

## Forfaits et amendes

- U13 1ère phase  
UFC NARBONNAIS – FORFAIT  
MJC GRUISSAN – 1er Forfait  
GFC 2 – 1er Forfait

## Campagne foot-loisirs

- Une campagne de communication va être lancée sur le foot loisirs concernant les catégories U15 à U19
- Elle regroupera comme pratique, le foot à 7, le e-sport, le futnet ainsi que le beach soccer.

M. David Carrasco



# Commission des féminines

## Jeunes et seniors

PV N°1 DU 05 Octobre 2021

Présidente : Mme Sandra Espeut

Présents : Mmes Perramond Emmanuelle, Pilain Eva, Pistre Virginie, Girard Axelle,  
Perramond François

Excusés : Mrs Bandiera Alexandre, Pascarel Jean-Luc, Galinier Ludovic,

Assistent : Mr Vincent Yohan

### FORFAIT GENERAL

Merci de noter le forfait général de Narbonne ufc en féminines seniors à 8.

### MATCHS REPORTEES

F. CANOHES TOULOUGES- FC CORBIERES MED

FC CORBIERES MED - [USEPMM 1](#)

La commission demande aux clubs de s'entendre et de jouer avant le 17/12/2021

## REUNION DU 28/09/2021

La commission remercie l'ensemble des clubs présents à la réunion

### Ordre du jour junior:

- Mesures sanitaires
- Les formations
- La cohorte des clubs
- L'animation des jeunes ( Les fées du foot)
- Questions diverses

### Ordre du jour sénior:

- Mesures sanitaires
- Les formations
- La cohorte des clubs
- L'animation des séniors féminines (nouvelles pratiques et Octobre rose)
- Le challenge de l'esprit sportif féminin
- Questions diverses

La Présidente  
Mme Sandra Espeut



